

Prise de position de la Conférence des président·e·s élargie relative à la mise en œuvre du Concept 360°

Considérant, notamment:

- L'article 3 de la LPS :
« Les solutions intégratives d'accueil préscolaire et de scolarisation sont privilégiées, et ce, dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant en âge préscolaire ou de l'élève et en tenant compte de l'environnement, notamment de la classe, et de l'organisation des structures concernées ».
- La prise de position de l'AG SPV de 2019
- L'alinéa 1b de l'article 49 de la LEO, notamment ses alinéas 1a, 1b et 1 :
Chaque établissement comprend une conférence des maîtres présidée par le directeur. Elle se réunit dans le but:
 - de prendre position sur les projets pédagogiques de l'établissement, voire de les élaborer;
 - d'être consultée sur les choix concernant l'utilisation des ressources;
 - d'harmoniser les pratiques pédagogiques et éducatives; [...]
- Les résultats de l'enquête SPV sur la mise en œuvre du Concept 360°
- La volonté de la SPV que la solution intégrative respecte le bien-être de l'élève, de la classe et des enseignant·e·s (cf. art 3 LPS)
- La volonté de la SPV que la solution intégrative peut avoir des réponses diverses en fonction de l'environnement et des élèves.

La Conférence des président·e·s élargie de la SPV, réunie le 7 octobre 2021 demande:

Au niveau cantonal, la SPV demande au DFJC, d'ici janvier 2023:

- D'augmenter, indépendamment de l'augmentation démographique, les moyens financiers de l'enseignement spécialisé afin que chaque établissement puisse garantir au minimum ses prestations de juin 2019;
- D'augmenter significativement, indépendamment de l'augmentation démographique, les ressources financières et en personnel de l'enseignement spécialisé d'ici janvier 2023 pour que toute demande avérée soit acceptée;
- D'augmenter, indépendamment de l'augmentation démographique, l'effectif du personnel PPL afin que ce dernier puisse produire des prestations directes aux élèves;
- D'allouer de nouvelles périodes pour les personnes qui s'investissent dans le comité de projet;
- De mettre en place des procédures rapides, réactives et efficaces afin de répondre aux besoins des élèves;
- D'octroyer du temps pour la formation, notamment en augmentant durant 3 ans le nombre de journées pédagogiques d'établissement relatives au Concept 360° par année;
- D'octroyer une période de décharge supplémentaire (quel que soit le taux d'activité) à chaque enseignant pour les réseaux, interventions et supervisions afin de reconnaître le travail effectué pour l'accompagnement des élèves;
- D'établir une communication efficace pour que les enseignant·e·s soient informés des prestations de l'UMA (Unité Migration Accueil);

- D'augmenter le nombre d'intervenant·e·s pour les mesures socio-éducatives dans toutes les régions;
- De publier un rapport quantitatif et qualitatif sur la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements, notamment avec un guide de bonnes pratiques;

Au niveau des établissements, la SPV demande au DFJC, d'ici mars 2022:

- Que tous les comités de projet aient informé les conférences des maîtres de l'état des travaux;
- Qu'une présentation et une consultation des allocations des ressources soient effectuées en conférence des maîtres ;
- De ne pas recourir à des assistant·e·s à l'intégration pour des mesures d'enseignement spécialisé ou socio-éducatives;
- De mettre en place des procédures rapides, réactives et efficaces afin de répondre aux besoins des élèves;
- Qu'une journée spécifique de formation soit consacrée au Concept 360° et à ses trois axes;
- Que le processus de «consultation collaborative» souple et efficace soit mis sur pied;
- Que chaque établissement nomme un·e référent·e allophonie.

Conférence des président·e·s élargie SPV
Lausanne, le 7 octobre 2021